



MAIRIE DE BONIFACIO
PALAZZU PUBLICU

bonifacio-mairie.fr

À Bonifacio, le 11 septembre 2021

Double-vente à Saint-Jean **Les précisions de la Municipalité**

Un rassemblement s'est tenu ce jour au lieu-dit Saint-Jean à Bunifazzu, concernant la vente d'un terrain de 9,2 hectares, propriété des successeurs de feu Madame MASUREL, installée à Bonifacio depuis 1956. Afin d'éclairer l'opinion publique, la Municipalité tient à apporter quelques précisions sur cette opération. La vente concerne des terrains situés sur deux zones : Saint-Jean et Cala Sciumara.

Sur la zone de Saint-Jean, **l'ensemble des parcelles soumises à la vente ne sont pas des parcelles constructibles au titre du Plan Local d'Urbanisme et donc non concernées par le droit de préemption urbain de la commune.**

A contrario, la SAFER, dans le droit fil de la convention qui la lie à la commune à cet effet, a toute possibilité de faire jouer son droit de préemption, ce qu'elle a d'ailleurs fait à travers un courrier en date du 3 septembre.

Sur la zone de Cala Sciumara, **les parcelles soumises à la vente sont des Espaces Naturels Sensibles. A ce titre, la promesse de vente donnera lieu à un processus selon lequel la Collectivité de Corse sera interrogée pour faire usage de son droit de préemption, puis le Conservatoire du Littoral et enfin la Commune de Bonifacio qui ne peut intervenir qu'en fin de parcours si les deux collectivités précitées ne font pas usage de leur droit de préemption.**

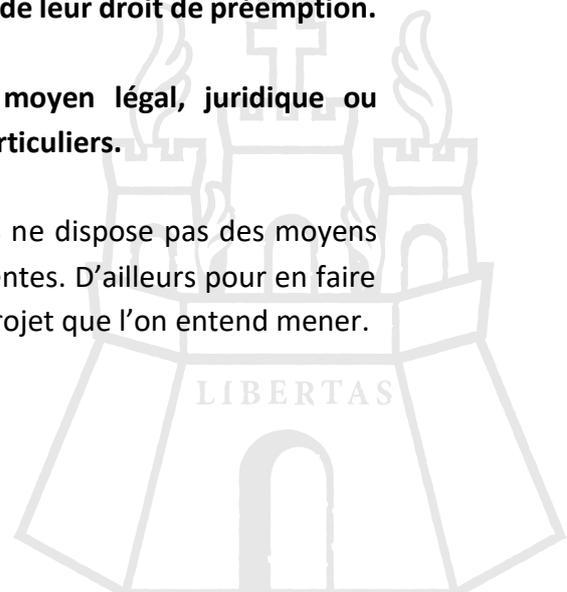
A ce jour, la Municipalité de Bonifacio n'a aucun moyen légal, juridique ou réglementaire pour s'immiscer dans cette transaction entre particuliers.

Et même si elle en disposait, une Commune de 3000 habitants ne dispose pas des moyens financiers pour user de son droit de préemption sur de telles ventes. D'ailleurs pour en faire quoi ? Car derrière la préemption se pose aussi la question du projet que l'on entend mener.

MAIRIE DE BONIFACIO

Place de l'Europe, 20169 BONIFACIO

T : +33 (0)4 95 73 00 15 – **F :** +33 (0)4 95 73 01 96



En revanche, La Commune se tient naturellement à la disposition de l'ensemble des parties pour une éventuelle médiation dans le strict respect de ses intérêts et du droit, dans l'objectif de défendre les intérêts supérieurs de Bonifacio et de la Corse en matière de production et d'aménagement du territoire.

Pour parfaire l'information de chacun, le 7 septembre dernier, l'Adjoint à l'urbanisme Patrick Tafani a reçu plusieurs Déclarations d'Intention d'Aliéner, ouvrant droit à l'usage de la préemption, pour un montant total de 4 millions d'euros.

Il est financièrement impossible de procéder à la préemption des biens qui se vendent sur le territoire de la Commune.

La conséquence directe serait, au bout de quelques préemptions, d'annihiler toute capacité d'investissement dans des projets visant à améliorer le cadre de vie des Bonifaciens, sans pour autant freiner les phénomènes de spéculation qui sévissent à Bonifacio comme sur l'ensemble du territoire insulaire.

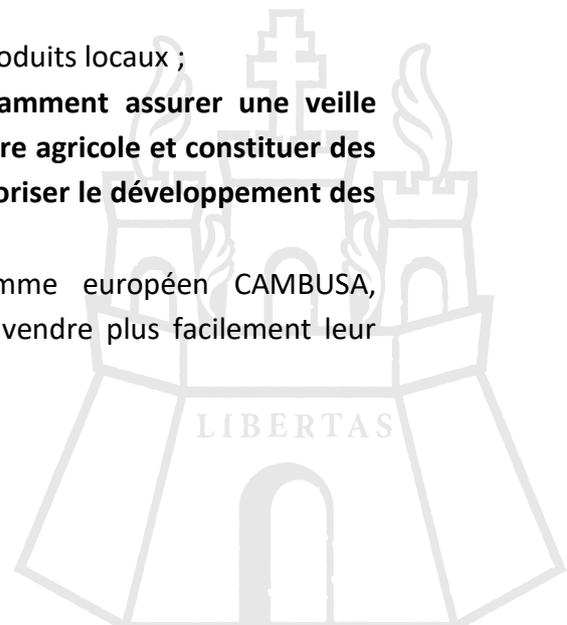
Pour rappel, soucieuse des problématiques liées à l'accès au foncier ou à l'installation d'agriculteurs, la Municipalité mène depuis de nombreuses années des actions significatives dans ce domaine.

Elle a mené une politique visant à maîtriser davantage l'aménagement du territoire :

- Acquisitions foncières (Immeubles Tonapan et Panzani, terrains militaires de Monteleone, Canetto, Santa Reparata, bâtiments et appartements) ;
- Demande de la Commune pour insérer davantage d'espaces remarquables lors de l'élaboration du PADDUC, seule Commune de Corse à avoir effectué cette démarche ;
- Mise en place d'une ZPPAUP (désormais Site Patrimonial Remarquable) ;
- Renforcement du droit de préemption urbain.

Elle a également mené des actions fortes en direction de l'agriculture :

- Aide à l'installation d'agriculteurs sur la Commune (ex : aviculteur sur un terrain du conservatoire du littoral à Cian di Capila) ;
- Mise en place du marché des producteurs ;
- Approvisionnement de la cantine municipale avec des produits locaux ;
- **Signature de la convention avec la SAFER pour notamment assurer une veille foncière sur le territoire afin de réguler le prix de la terre agricole et constituer des réserves foncières pour installer des agriculteurs et favoriser le développement des activités agricoles et pastorales ;**
- Valorisation des produits locaux grâce au programme européen CAMBUSA, permettant aux producteurs d'élargir leur clientèle et vendre plus facilement leur production aux plaisanciers ;



- Elaboration en cours du Document d'Objectif Agricole et Sylvicole ou DOCOBAS ;
- Maintien des objectifs de surfaces agricoles prévus dans la cartographie des ESA du PADDUC.

A la hauteur des moyens que détient une commune de 3000 habitants, la Municipalité de Bonifacio continuera à mener des actions dans l'objectif de favoriser l'installation d'agriculteurs, réguler l'activité foncière et immobilière sur le territoire pour en maîtriser son aménagement, dans le droit fil de son action depuis 2008.

MAIRIE DE BONIFACIO

Place de l'Europe, 20169 BONIFACIO

T : +33 (0)4 95 73 00 15 – **F** : +33 (0)4 95 73 01 96

